

Socle de compétences transverses BTP

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF AS)

N° de marché : 2015ID003S1263

Organisme responsable et contact

AFPA ACCES A L' EMPLOI

Franck WETTERVALD

05.56.17.14.57

franck.wettervald@afpa.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Information collective
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir les habilitations attendues par les entreprises du secteur en fonction du métier visé : habilitations électriques (pour électriciens et non électriciens), travail en hauteur (EPI...), montage-démontage d'échafaudage, prévention du risque amiante, sécurité sur les chantiers (gestes et postures...).

Contenu et modalités d'organisation

PRAP IBC : prévention des risques liés à l'activité physique - filière bâtiment - Se positionner en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans les entreprises ou les établissements du secteur bâtiment. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles les plus fréquemment rencontrées dans le milieu bâtiment. Participer à la maîtrise du risque dans son environnement de travail. - 14 h Travail à proximité d'amiante pour personnel opérateur de chantier (R4412-94-2°) SS4 - Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante - 14 h Habilitation électrique B0V - Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique selon la nouvelle norme NF C 18-510 - 7 h Monter et démonter des échafaudages fixes de type pré cadres et multidirectionnel - S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied fixe de type pré cadres et multidirectionnel suivant la recommandation R408 Identifier les particularités de l'échafaudage roulant suivant la recommandation R457 - 28 h Habilitation électrique BR - Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510. - 21 h Travailler en hauteur : accéder et évoluer en toute sécurité - Mettre en oeuvre les EPI d'arrêt de chutes suivant la recommandation R431 Acquérir les connaissances et la maîtrise dans le choix et l'utilisation des équipements de protection individuelle et des systèmes d'arrêt des chutes. Savoir effectuer des travaux en hauteur lorsque la protection collective ne peut pas être réalisée - 14 h Habilitation électrique B1V - Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510 - 21 h

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00020686	du 07/03/2016 au 01/07/2016	BORDEAUX (33)	AFPA CAUDERAN		Non éligible	
00020685	du 04/07/2016 au 30/09/2016	BORDEAUX (33)	AFPA CAUDERAN		Non éligible	
00024967	du 03/10/2016 au 23/12/2016	FLOIRAC (33)	FCMB 33 - BORDEAUX		Non éligible	
00031077	du 02/01/2017 au 30/06/2017	BORDEAUX (33)	AFPA CAUDERAN		Non éligible	

00038911

du 03/07/2017 au
31/07/2018

BORDEAUX
(33)

AFPA CAUDERAN

Non
éligible



00038910

du 02/10/2017 au
22/12/2017

FLOIRAC
(33)

FCMB 33 -
BORDEAUX

Non
éligible



00071807

du 01/06/2018 au
31/05/2019

BORDEAUX
(33)

AFPA CAUDERAN

Non
éligible



00071806

du 01/10/2018 au
21/12/2018

FLOIRAC
(33)

FCMB 33 -
BORDEAUX

Non
éligible

